

région de l'Atlantique ne se retrouve pas dans le budget fédéral.

La complexité du budget et l'effet différé de certaines mesures rendent difficile une analyse rapide des répercussions directes des mesures budgétaires dans cette région. En outre, d'autres réorganisations de programmes vont probablement avoir lieu quand le groupe d'étude Nielsen soumettra ses recommandations.

Enfin, honorables sénateurs, je voudrais parler de façon générale des dépenses que font les secteurs public et privé au Canada et comparer la situation nationale à celle des provinces de l'Atlantique.

La moyenne canadienne des dépenses publiques, fédérales, provinciales ou municipales, exprimée en pourcentage du produit national brut, est d'environ 46 p. 100. Ce sont les dépenses des divers niveaux de gouvernement. Le pourcentage produit par l'ensemble du secteur privé au Canada est donc de 54 p. 100.

Comparativement à la moyenne nationale, le pourcentage stupéfiant du PNB produit par les dépenses publiques dans la région de l'Atlantique est de 80 p. 100 et celui produit par le secteur privé, de 20 p. 100. Cet état de choses nous désole. Les Canadiens de la région de l'Atlantique ne veulent pas que les gouvernements prennent plus d'ampleur. Nous devons faire quelque chose pour corriger le déséquilibre en ce qui concerne notre dépendance vis-à-vis du gouvernement plutôt que du secteur privé.

Le gouvernement du Canada a pour première responsabilité de créer un environnement économique qui permette au secteur privé de se développer plus vite dans les provinces atlantiques qu'ailleurs, afin qu'elles puissent rattraper leur retard. Ce n'est pas un problème nouveau. Il existe depuis longtemps. Ce que je dis, c'est que le budget du 23 mai a un effet négatif, puisqu'il rend le rattrapage plus difficile.

Le premier ministre et le ministre des Finances avaient dit aux Canadiens qu'il s'agirait d'un budget dur, mais juste. On pourrait peut-être dire que la partie juste ne s'applique pas à la région atlantique. On ne peut qu'espérer, prier même, que le gouvernement comprenne la fragilité et la complexité de l'économie de cette région, ainsi que la nécessité de mesures beaucoup plus réalistes et positives que celles que nous avons eues jusqu'à présent.

Son Honneur le Président *pro tempore*: Honorables sénateurs, si aucun autre sénateur ne demande la parole, l'interpellation est considérée débattue.

LES PROJETS RELATIFS AUX PORTS POUR PETITS BATEAUX—

HUMBER-PORT-AU-PORT-SAINT-BARBE

QUESTION N° 9 AU FEUILLETON—DÉPÔT DE LA RÉFORME DU MINISTRE DES PÊCHES ET OCÉANS

L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, depuis que nous avons commencé nos travaux, j'ai reçu une réponse à la question n° 9, figurant au Feuilleton au nom du sénateur Marshall. Elle contient des renseignements détaillés et, avec votre permission, je voudrais la déposer plutôt que de la faire incorporer aux débats du Sénat.

[Le sénateur Graham.]

Des voix: D'accord.

(La réponse est déposée.)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je propose que nous ajournions jusqu'à 20 heures. Nous reprendrons alors nos travaux. La Chambre des communes a repris ses délibérations et étudie des projets de loi émanant du gouvernement. Les choses vont bon train et je pense que nous aurons ce soir des projets de loi à étudier. Dans l'intérêt de tous il serait préférable que nous les considérions ce soir et que nous terminions une soirée productive par une sanction royale.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

La séance reprend à 20 h 20.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, nous attendons toujours que l'autre endroit nous renvoie des projets de loi. On nous avait laissé entendre que les vannes législatives s'ouvriraient pour nous inonder ce soir d'un flot de mesures positives et inspirées.

Je viens de m'entretenir il y a quelques minutes avec le leader du gouvernement à la Chambre, qui m'a dit que tout portait à croire que le projet de loi C-25 nous parviendrait à 21 heures au plus tard ce soir, et que si cette mesure était adoptée, les autres suivraient rapidement.

Je prie les sénateurs de me pardonner encore une fois ma naïveté jusqu'à 21 heures au moins, après quoi, si nous nous trouvons toujours dans la même pénible situation, je proposerai que le Sénat s'ajourne à 14 heures demain.

Il pourrait sembler plus raisonnable de proposer l'ajournement à 10 ou 11 heures demain, mais ce serait inutile car il faut donner la sanction royale aux projets de loi et aucun représentant de Son Excellence le gouverneur général ne sera disponible avant la fin de l'après-midi. Par conséquent, nous sommes à la merci des événements.

Je réclame votre indulgence, honorables sénateurs, et vous prie de patienter. A 21 heures, la sonnerie se fera de nouveau entendre et j'espère, cette fois, que la séance sera plus profitable.

L'honorable Hazen Argue: Honorables sénateurs, je ne suis pas autorisé à parler au nom de quiconque, sauf en mon nom, et encore, mais il me semble que si l'on ne nous a pas renvoyé de projets de loi à 21 heures, le leader adjoint du gouvernement devrait proposer l'ajournement à 11 heures demain.

Il y aura plusieurs mesures à débattre et nous n'aurons pas beaucoup de temps en commençant à 14 heures. Puisque nous ne jouissons pas d'une excellente réputation dans certains milieux, je me demande pourquoi proposer l'ajournement à 14 heures et non pas à 11 heures si nous ne recevons rien ce soir. Nous disposerions ainsi d'un peu plus de temps et rien ne nous empêcherait d'avoir la sanction royale à 17 ou 18 heures.